

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Novembre 2019
Délibération n°20191128_11

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 54

Absents : 20

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Développement durable : participation au dispositif « AMEC 2 Ruffécois »

Le jeudi 28 novembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LIGNÉ.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie – BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - THURU Marie-Danielle - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre.

Absents excusés :

PARTAUD Xavier (pouvoir à AYRAULT Jean-Paul)

DURAND Jean-Louis (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

VIDAUD Pierre (pouvoir à THURU Marie-Danielle)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

BEAU Nathalie (pouvoir à BOIREAUD Philippe)

ROUSSEAU Christian (pouvoir à BONNET Franck)

PELLETIER Dominique (pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise)

COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)

Absents non excusés : BASSET Véronique - PRÉVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - EDRICH Patrick - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - STASIAK Jean-Louis. *CRINE Jean-Jacques.*

Secrétaire de séance : DANEDE Laurent

Objet : Développement durable : participation au dispositif « AMEC 2 Ruffécois »

Monsieur le Vice-Président en charge du développement durable rappelle les engagements pris dans le cadre du PCAET Cœur de Charente, en faveur de la réduction des consommations énergétiques sur le territoire.

Il rappelle que dans le cadre de l'appel à projet relatif à « l'accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques » (AMEC) lancé par le PETR du Pays du ruffécois en lien avec le programme TEPOS, les collectivités ont la possibilité d'être accompagnées par le CRER (centre régional des énergies renouvelables) afin de diagnostiquer et réaliser des travaux d'économie d'énergie sur leur patrimoine immobilier.

De 2016 à 2018, plus d'une dizaine de communes du Pays a participé au dispositif. Cette démarche a pour but d'accompagner les communes et les communautés de communes intéressées pour réaliser des diagnostics énergétiques en vue de planifier puis de réaliser des travaux afin de baisser les consommations d'énergies. L'objectif est aussi de monter en compétence dans ces thématiques via l'expertise du partenaire technique sélectionné. L'intérêt de cette démarche est qu'elle permet de former des « binômes », Elu / Agent Technique (2 binômes pour les CdC), et que les communes et les communautés de communes font elles-mêmes le diagnostic avec l'appui du CRER. Ces études permettent de mettre en évidence les priorités d'investissement pour les communes tout en fournissant des solutions techniques. Ensuite le PETR accompagne aussi pour définir le plan de financement des travaux par la recherche des aides et subventions disponibles.

Pour Cœur de Charente, les référents désignés sont :

- Laurent DANEDE et Raymond SEVRIT, Vice-présidents
- Frédéric IZORÉ, Responsable des bâtiments et des travaux
- Nicolas MOREAU, Agent technique service bâtiments et travaux.

Afin de bénéficier de l'accompagnement technique du CRER, la participation des communautés de communes est fixée au maximum à 1500€ par an, et un engagement sur les 2 premières années est demandé. La 3^{ème} année est optionnelle et sera fonction des projets de rénovation et de l'obtention de subventions du Pays. Le financement complémentaire du dispositif est assuré par le Leader et la subvention TEPOS de la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ***VALIDE la participation de la communauté de communes au programme « AMEC 2 du Ruffécois » ;***
- ***DECIDE D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre du budget communautaire ;***
- ***AUTORISE le Président à signer tout acte en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS**

